

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 9 : une administration plus innovante</b>	<b>A9</b>
<b>Information géographique régionale</b>	<b>344</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L4211-1 et L4221-1 et suivants,
- VU** le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 volet numérique, objectif NU1, signé le 23 février 2015,
- VU** le décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011 relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** les délibérations du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget primitif et ses décisions modificatives notamment son programme 344 -Information géographique régionale

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

**ATTRIBUE**

une subvention de 63 280 € HT à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)

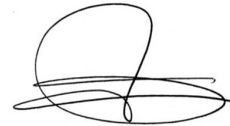
**AFFECTE**

une autorisation de programme correspondante

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et l'IGN relative à la mise à jour de la composante haie de la couche végétation du référentiel à grande échelle (RGE®) sur l'emprise de la Région des Pays de la Loire

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

REÇU le 29/09/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs